

**ENTREPRISES
ASSOCIATIONS**



**PROTÉGEZ
VOTRE ENTREPRISE
OU VOTRE ASSOCIATION
AVEC L'ASSURANCE
CYBER RISQUES**



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Assurances

Les outils numériques permettent de développer votre activité mais ils vous exposent aussi à des risques : perte de données confidentielles, virus informatique ou encore atteinte à la réputation de votre entreprise.

Ces risques, pourtant fréquents, ne sont pas toujours pris en charge par les assurances classiques.



Société Générale vous aide à protéger votre entreprise ou votre association avec une offre complète



RÉACTIVITÉ

Une assistance d'urgence pour redémarrer l'activité dans les meilleurs délais



MAÎTRISE*

Une prise en charge de vos pertes d'exploitation en cas d'interruption de votre activité



SÉRÉNITÉ

Un accompagnement complet en cas d'atteinte aux données personnelles

** Dans la limite des conditions et garanties fixées au contrat*



91 % des organisations françaises ont été la cible d'au moins une cyberattaque au cours des douze derniers mois.

Source : Proofpoint - Censuwide
08/12/2020

Avec l'Assurance cyber risques

1 Vous êtes accompagnés immédiatement dans la gestion d'un incident

L'assistance d'urgence inclut :

- l'expertise informatique,
- les conseils juridiques,
- l'intervention d'un consultant en gestion de crise.

2 Votre santé financière est préservée

Sont pris en charge* :

- les pertes d'exploitation**,
- les coûts d'enquête d'une autorité administrative***,
- les frais liés à la restauration des données,
- les frais de notification,
- les frais de monitoring et de surveillance.

3 Votre responsabilité civile est protégée

Sont pris en charge* les frais de défense et conséquences pécuniaires en cas de réclamation d'un tiers suite à :

- l'atteinte aux données à caractère personnel (vol...),
- l'atteinte à la sécurité des systèmes informatiques (virus...),
- le manquement à l'obligation de notification (suite à un incident de sécurité),
- la violation de propriété intellectuelle. (suite à un incident de sécurité).

* Dans la limite des conditions et garanties fixées au contrat

** Hors indemnisation de rançons suite à cyber extorsion

*** Hors paiement de sanctions administratives

Garanties en option

- **Fraude Téléphonique** : prise en charge du coût de la surconsommation téléphonique suite à un accès ou une utilisation non autorisés des systèmes téléphoniques.
- **Fraude Informatique** : prise en charge des pertes pécuniaires liées à un accès ou une utilisation non autorisés du système informatique.

Votre société et l'ensemble de vos filiales dans l'Espace Économique Européen couvertes par un seul contrat

À TRÈS BIENTÔT

SUR INTERNET

entreprises.societegenerale.fr
associations.societegenerale.fr

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



DANS NOS AGENCES ET NOS CENTRES D'AFFAIRES

750 chargés d'affaires entreprises
et 100 chargés d'affaires associations
vous accompagnent

DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE.



Contrat d'Assurance cyber risques de Sogessur, Entreprise régie par le Code des assurances et AIG Europe S.A. Contrats présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr)

Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

